

LETTRE DE CONSULTATION

BORDEAUX PRODUCTIC
Site technologique de Marticot 33610 CESTAS
Objet de la consultation
Prestation de contrôle de service fait 1 ^{er} niveau pour le partenaire français BORDEAUX PRODUCTIC du projet ECO INNOVA, cofinancé par le FEDER au titre du programme INTERREG IV Espace Atlantique
Remise des offres
Date limite de réception des offres : 21 juillet 2010 à 12 heures (midi)

1. Contexte de la consultation

Le programme INTERREG IV B Espace Atlantique

Ce programme de coopération européenne territoriale a été approuvé par la Commission européenne le 20 septembre 2007.

Il s'articule autour de quatre priorités :

- Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux
- Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin côtier
- Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes
- Promouvoir les synergies transnationales en matière de développement urbain et régional durable.

Cinq états membres sont concernés par ce programme :

L'Espagne, la France, l'Irlande, le Portugal, le Royaume Uni.

Ce programme bénéficie d'une contribution FEDER à hauteur de 104,05M€, de participations publiques nationales de 51,96M€ et de 2,78M€ au titre des cofinancements privés, soit un coût total de 158,79M€ sur la période 2007/2013.

La structure de gestion du programme est constituée par :

- Un comité de suivi
- Une autorité de gestion
- Une autorité de certification
- Une autorité d'audit
- Un secrétariat technique conjoint
- Des correspondants nationaux dans chaque état membre

La «Comissao de Coordenação e Desenvolvimento Regional do Norte (CCDR Norte)» a été désignée Autorité de Gestion du Programme, située au Portugal.

Pour la France, le préfet de la Région Pays de la Loire a été désigné comme correspondant national.

Dans ce cadre, il est notamment chargé de l'organisation du contrôle de service fait, qui doit être exercé sur les opérations de ce programme co-financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Dans le cadre de ce programme, chaque chef de file ou partenaire doit sélectionner un contrôleur de 1^{er} niveau, externe, autre que son comptable habituel, qu'il charge de réaliser les opérations de contrôle de service fait de 1^{er} niveau.

2. Objet de la consultation

L'objet du marché est de sélectionner un prestataire susceptible d'effectuer, à la demande et pour une période déterminée, une série de contrôles de service fait de 1^{er} niveau pour les opérations portées par le partenaire français du projet ECO INNOVA.

Chaque mission (ou contrôle) fera l'objet d'une commande exécutée dans les conditions décrites dans ce document.

3. Descriptif général de la mission

La mission du prestataire consiste à vérifier la fourniture des produits et services cofinancés et à contrôler que les dépenses déclarées par les bénéficiaires pour les opérations ont été effectivement encourues et qu'elles sont conformes aux règles communautaires et nationales.

Ce contrôle porte sur la totalité des dépenses engagées et acquittées par le partenaire du projet ECO INNOVA, financé par un programme INTERREG, avant la soumission d'une demande de paiement (selon la périodicité établie au sein de chaque projet) au titre du FEDER à l'Autorité de gestion.

Il a pour but de vérifier que les dépenses payées sont éligibles à un cofinancement par le FEDER.

Il doit permettre de garantir que :

- les dépenses ont été effectivement acquittées et étayées par des pièces justificatives
- les dépenses sont réelles et en lien avec le projet
- des tableaux de suivi financier ont été établis
- les dispositions incluses dans l'acte attributif de subvention sont respectées
- les règles nationales et communautaires notamment en termes de commande publique, de publicité et d'aides d'Etat ont été respectées.

Les contrôles seront effectués sur pièces et porteront sur la totalité des dépenses engagées et acquittées dans le cadre du projet.

Le prestataire retenu remettra son rapport de contrôle dans un délai maximal impératif de 1 mois à compter de la date de réception des documents constituant chaque demande de paiement.

Ce rapport devra faire apparaître :

- une liste des vérifications effectuées
- les dépenses validées
- les remarques éventuelles sur la réalité et la validité des dépenses
- les irrégularités constatées,
- les dépenses écartées et les motifs de rejet
- les recommandations préconisées

Par ailleurs, le prestataire réalisera aussi le contrôle sur place, en cours d'exécution de l'opération, au minimum à l'occasion de la demande de paiement finale.

Ce contrôle spécifique consistera notamment à vérifier :

- s'il existe une entière corrélation entre les dépenses certifiées et les pièces justificatives originales
- si les contreparties nationales ont été versées proportionnellement à l'état d'avancement du projet
- si le cofinancement national ne fait pas double emploi avec des cofinancements déjà reçus
- si toutes les recettes générées par le projet ont été déclarées
- si le projet est en surfinancement
- la réalité du service rendu

L'ensemble des modalités du contrôle de service fait de 1^{er} niveau, sur pièces et sur place, est décrit dans un guide, joint à cette consultation.

4. Conditions de la consultation

4.1. Nature de l'attributaire

La présente consultation sera conclue avec un prestataire unique pour la période du projet. En raison du type de contrôle à effectuer et notamment de la consolidation des certificats de service fait de l'ensemble de partenaires, le prestataire retenu ne pourra pas être sélectionné en qualité de contrôleur d'un des partenaires pour un même projet.

4.2. Documents à fournir par le candidat

Les offres devront comporter les éléments suivants :

- le détail des prestations proposées et l'organisation envisagée pour la réalisation de la présente prestation notamment la méthodologie retenue
- les curriculum vitae du responsable du projet et des membres de l'équipe, en précisant leurs fonctions dans la réalisation de la prestation, les expériences et les compétences dans le domaine du contrôle, des fonds européens et en matière linguistique (anglais)
- Tous justificatifs démontrant du respect du principe d'indépendance
- la proposition financière unitaire ferme en HT et en TTC détaillant tous les frais nécessaires dont les éventuels frais de déplacement sur la durée totale du marché et détaillée par type de prestation, le coût à la journée par type d'experts (selon modèle de tableaux financiers ci-dessous). Le candidat pourra joindre en tant que de besoin, des éléments d'explication
- un planning prévisionnel détaillé, sur la base d'un démarrage de la prestation en juillet 2010 et d'un achèvement au 31/12/2012
- un Relevé d'Identité Bancaire

4.3. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre

Les date et heure limites de réception des offres sont fixées au 13 juillet 2010 à 12 heures (midi).

Les offres doivent nous parvenir, à la fois par courrier (2 exemplaires papiers) et par messagerie électronique avant les date et heure limites mentionnées ci dessus (la date de réception courrier et non par messagerie électronique faisant foi).

Adresse postale : BORDEAUX PRODUCTIC – site technologique de Marticot 33610 CESTAS

Messagerie électronique : fboivert@bordeaux-productic.org

avec la mention : «sélection d'un prestataire pour la réalisation de contrôle de service fait – programme INTERREG IV B Espace Atlantique ».

Lettre de consultation

2/5

Réserve de propriété : Ce document est strictement confidentiel et propriété de BORDEAUX PRODUCTIC - Pépinière d'Entreprises. Il ne peut être, partiellement ou intégralement, reproduit ni communiqué à des tiers sans autorisation écrite de la direction. La copie, au regard de la loi, comprend la traduction dans une autre langue ou un autre format.

5.2. Contact

L'ensemble des propositions et toutes les transmissions se rapportant à ce marché devront être communiquées à :

Nom : BORDEAUX PRODUCTIC – Françoise BOIVERT

Adresse : site technologique de Marticot 33610 CESTAS

Tel : 33 (0) 5 56 21 59 59

Fax : 33 (0) 5 56 87 89 13

Mail : fboivert@bordeaux-productic.org

5.3. Conditions de prix

La prestation fera l'objet de prix unitaires fermes pour chaque contrôle estimé en jours homme. Le prix devra intégrer l'ensemble des coûts fiscaux, parafiscaux ou autres.

L'offre financière devra être détaillée et présentée selon le modèle ci-dessous

Nature de la prestation	Nombre de jours	Coût en € TTC/jour	Montant en € TTC.
CSF acomptes Vérification Rédaction du rapport			
CSF Solde Vérification Rédaction du rapport			
Contrôle sur place Préparation Visite Rédaction du rapport			

La base de l'offre sera établie à partir des éléments suivants :

Nombre minimum de certificats d'acompte est de : 3

Nombre maximum de certificats d'acompte est de : 6

Le nombre de certificat de solde est de : 1

Le nombre de contrôle sur place est de : 1

Les bons de commande seront établis préalablement au lancement de chaque contrôle. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

5.4. Durée des travaux et délais d'exécution

Cette prestation s'achèvera au plus tard le 31/12/2012

A titre indicatif, la prestation devrait débuter au cours de la semaine du 26 juillet 2010

5.5. Constatations de l'exécution de la prestation

Le partenaire effectue, au moment même de la production du CSF des opérations de vérification qui portent sur la complétude, sur le formalisme et sur la cohérence des documents.

La livraison de chaque CSF fait l'objet de vérifications et d'un règlement.

5.6. Modalités de paiement et de facturation

Le paiement des différentes prestations prévues au marché se fera selon les règles de la comptabilité publique.

Délai de paiement

Le paiement est effectué au vu de la facture émise par le titulaire reprenant les conditions de prix et de paiement du marché et de chaque bon de commande.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours par dérogation à l'article 8.4 du CCAG-FCS, sauf suspension du délai global de paiement (DGP) par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de dépassement du délai de paiement, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Lettre de consultation

Réservation de propriété : Ce document est strictement confidentiel et propriété de BORDEAUX PRODUCTIC - Pépinière d'Entreprises. Il ne peut être, partiellement ou intégralement, reproduit ni communiqué à des tiers sans autorisation écrite de la direction. La copie, au regard de la loi, comprend la traduction dans une autre langue ou un autre format.

4/5

Modalités de règlement :

Pour chaque contrôle (d'acompte, de solde ou de visite sur place), le paiement sera effectué de la manière suivante :
Avance de 5% à la notification du bon de commande
Solde de 95% à la livraison du rapport définitif complet

Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- le numéro et la date du marché,
- la dénomination de la prestation,
- le montant hors TVA des prestations exécutées,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC des prestations exécutées,
- la date de facturation.

La facture sera adressée à l'adresse suivante :

Nom : BORDEAUX PRODUCTIC
Adresse : site technologique de Marticot 33610 CESTAS
A l'attention de : BOIVERT Françoise

Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- le numéro et la date du marché,
- la dénomination de la prestation,
- le montant hors TVA des prestations exécutées,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC des prestations exécutées,
- la date de facturation.

La facture sera adressée à l'adresse suivante :

Nom : Adresse : A l'attention de :

Pénalités de retard et juridiction compétente

Une prolongation du délai de réalisation sera accordée par la personne publique dans le cas où une cause n'engageant pas la responsabilité du titulaire du marché ferait obstacle à l'exécution de la prestation aux dates convenues (cas de force majeure) sans qu'il soit appliqué de pénalités.

Lorsque le délai contractuel, éventuellement modifié, est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée de la façon suivante :

Il sera appliqué une pénalité forfaitaire de 30 euros HT par jour de retard au regard du planning proposé dans l'offre ou dans les bons de commande. Les pénalités de retard éventuelles sont encourues jusqu'à la date de réalisation effective.

En cas de litige relatif à l'exécution de ce marché, le droit français est seul applicable et le tribunal administratif du siège du titulaire est compétent.

5.7. Confidentialité et conditions d'utilisation

Le titulaire du marché est tenu, ainsi que l'ensemble des personnes travaillant pour cette prestation, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations et décisions dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du partenaire.

Le titulaire renonce à publier, reproduire, traduire ou mettre sur le marché des éléments dont il aura cédé les droits, il est seulement autorisé à faire état dans ses références professionnelles de l'existence et du contenu succinct de la prestation réalisée.

Le partenaire conserve tous les droits dont il est détenteur sur les éléments mis à la disposition du titulaire pour les besoins d'exécution du présent marché.

Fait à Cestas le 5 juillet 2010